



**Compte rendu
de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES "Université de Toulouse" du 04 mai 2007**

Etaient présents :

Représentants des membres fondateurs

Henri ROUSSILLON, Université Toulouse 1 - Sciences Sociales
Bruno SIRE, Université Toulouse 1 - Sciences Sociales
Daniel FILATRE, Université Toulouse II – Le Mirail
Jean-François SAUTEREAU, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Gilbert CASAMATTA, INP de Toulouse
Louis CASTEX, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, SUPAERO

Personnalité désignée par les membres fondateurs

Jacques ERSCHLER, PRES "Université de Toulouse"

Représentants des collectivités territoriales

Colette DURAND-ADER, Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
Alain BENETEAU, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche non-fondateurs

Bruno VERLON, CREDIGE
Jean-Louis DARREON, Centre Universitaire J-F Champollion

Etaient représentés :

Jean AZEMA, Université Toulouse II – Le Mirail (procuration à Daniel FILATRE)
Amal SAYAH, Université Toulouse III – Paul Sabatier (procuration à Jean-François SAUTEREAU)
Michel PETITPREZ, INP de Toulouse (procuration à Gilbert CASAMATTA)

Assistait à la séance :

Christian MERLIN, Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

Assistait également à la séance :

Raphaël ROSSEL, Agent Comptable

Ordre du jour :

- 1) Adhésion et représentation du PRES au RTRS "Réseau recherche et innovation thérapeutique en cancérologie à Toulouse "
- 2) Adhésion et représentation du PRES aux RTRA "Sciences et Techniques pour l'Aéronautique et l'Espace" et "Toulouse Sciences Economiques"
- 3) Désignation des personnalités qualifiées du Conseil d'Administration du PRES

0. Introduction.

J.Erschler introduit la séance.

Ce premier conseil d'administration intervient en phase de démarrage du PRES, alors que tous les membres du conseil ne sont pas encore désignés. Il a été motivé par la nécessité de se prononcer rapidement sur l'adhésion du PRES aux fondations associées aux Réseaux Thématiques (voir points 1 et 2 de l'ordre du jour).

L'Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) "Université de Toulouse" créé par décret le 21 mars 2007, est chargé de mener les projets prévus dans le cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université de Toulouse » et de gérer la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs et associés y consacrent. Un fonds d'amorçage de 4M€ et 3 emplois ont été attribués au PRES.

Les statuts de l'EPCS joints au décret prévoient des dispositions transitoires pour la mise en place de la structure. Dans ce cadre, un président, J.Erschler, a été désigné par les membres fondateurs pour la période transitoire. Le Conseil d'Administration comprend 26 membres dont 6 membres élus représentant les personnels et étudiants (voir document distribué en séance pour la composition détaillée). Il peut siéger valablement avec les 20 membres de droit ou désignés, jusqu'à la première élection. Il doit adopter dans un délai de 4 mois (avant fin juillet 2007) le règlement intérieur qui précisera en particulier les départements et services, leur organisation et leur fonctionnement. Les élections des autres membres du CA devraient pouvoir être organisées en novembre 2007 (dans un délai maximum de six mois à compter de l'adoption du règlement intérieur). En décembre 2007, le CA étant au complet, il pourra alors désigner en son sein le président du PRES, mettant ainsi fin à la période transitoire.

Pour préparer la structuration du PRES plusieurs groupes de travail ont été mis en place : recherche et doctorat, formation et vie universitaire, relations internationales. La commission travaillant sur l'UNR et les ENT a été sollicitée, le PRES étant déterminé à s'investir pour accélérer le processus en cours. Le RUTMP est associé à cette phase de construction, notamment dans le groupe " relations internationales" (promotion du site, accueil étudiants et chercheurs, appui à la mobilité).

Une réunion s'est tenue le 2 mai à la DGES sur la contractualisation et la redéfinition de la politique de site, compte tenu de la création du PRES. Il est demandé d'intégrer les activités du RUTMP au sein du PRES le plus rapidement possible, avec pour objectif de parvenir à la dissolution du GIP d'ici janvier 2008. Nous devons élaborer un document stratégique sur la politique de site avant fin mai. Il doit définir la nouvelle organisation des activités inter-universitaires à l'intérieur et à l'extérieur du PRES. Les services inter-universitaires pour lesquels le PRES n'apporte pas de valeur ajoutée et qui ne concernent pas directement les missions attribuées au PRES resteront à l'extérieur du PRES, mais travailleront dans le cadre d'une politique de site décidée au sein du PRES. Un plan d'action et de financement sur les 4 ans doit être défini. Le Ministère ne contractualisera pas avec le PRES, mais assurera le financement de ses activités à travers les contrats quadriennaux des établissements, afin que ces derniers s'approprient ce nouvel outil.

D.Filâtre souligne l'importance du document stratégique qui doit être élaboré dans les trois semaines à venir. Le bureau du PRES, constitué par les 7 présidents ou directeurs des établissements fondateurs et du PRES, préparera ce document et le soumettra par courrier électronique aux autres membres du CA.

J-F Sautereau insiste sur la nécessité de procéder progressivement, en respectant la convention constitutive du PRES qui précise les missions attribuées au PRES (article 2 de la convention).

A.Bénéteau est d'accord sur l'évolution rapide du RUTMP vers le PRES. Il demande qu'on veille à intégrer les activités menées par E.Brugarolas dans le cadre des programmes européens (REPARTIR, ...). Il souhaite de plus que la "Culture Scientifique et Technique" fasse partie des préoccupations du PRES et bénéficie de son appui.

C.Merlin confirme la volonté du ministère de voir disparaître les Pôles Européens (RUTMP à Toulouse) d'ici janvier 2008. Il souhaite que le problème ne soit pas abordé en terme d'intégration des activités du RUTMP au sein du PRES mais en postulant la valeur ajoutée de ces activités dans le cadre du PRES. Il souligne l'importance des activités liées à la "Culture Scientifique et Technique".

1. Adhésion et représentation du PRES au RTRS "Réseau recherche et innovation thérapeutique en oncologie à Toulouse "

Le PRES doit se prononcer sur son adhésion en tant que fondateur à la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) associée au RTRS "Réseau recherche et innovation thérapeutique en oncologie à Toulouse". Cette adhésion implique pour le PRES un apport de 50K€ par an pendant cinq ans, soit 250K€ au total. L'adhésion du PRES au RTRS "Réseau recherche et innovation thérapeutique en oncologie à Toulouse" pour le compte de ses établissements fondateurs avait été convenue et mentionnée lors du dépôt du dossier de RTRS au ministère.

Les membres du CA ont pris connaissance des statuts de la fondation, ainsi que de deux autres documents : l'annexe financière et une liste des équipes de recherche et des services cliniques participant au RTRS. Les statuts et l'annexe financière n'appellent pas de remarque particulière. Par contre, la liste des équipes suscite plusieurs interventions.

D.Filâtre exprime son désaccord sur l'absence d'équipes de recherche relevant d'UT2 et dont la contribution à la thématique du RTRS est importante pour la prise en compte des aspects psychologiques et sociologiques liés au cancer.

De même, H.Roussillon et B.Sire expriment leur désaccord sur l'absence d'équipes d'UT1 pour la prise en compte des aspects économiques et juridiques liés au cancer.

J-F Sautereau demande pour sa part une révision de la présentation des équipes faisant bien apparaître toutes les tutelles des différents laboratoires.

L'oubli du LISBP (Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés) est également signalé.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité pour l'adhésion du PRES "Université de Toulouse" à la Fondation de Coopération Scientifique du RTRS "Réseau recherche et innovation thérapeutique en cancérologie à Toulouse" en qualité de fondateur. Cette décision est assortie des demandes expresses suivantes :

- a) Intégration d'équipes d'UT1 et UT2 pour couvrir les aspects sciences Humaines et Sociales en relation avec le cancer.
- b) Affichage des équipes de recherche selon un format unifié mentionnant explicitement toutes les tutelles
- c) Ajout du Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP)

Le Conseil d'Administration du PRES confie au bureau le soin de désigner le représentant du PRES au Conseil d'Administration de la Fondation de Coopération Scientifique associée à ce RTRS.

2. Adhésion et représentation du PRES aux RTRA "Sciences et Techniques pour l'Aéronautique et l'Espace" et "Toulouse Sciences Economiques"

Le PRES doit se prononcer sur son adhésion en tant que fondateur aux Fondations de Coopération Scientifique associées aux RTRA "Sciences et Techniques pour l'Aéronautique et l'Espace"(STAE) et "Toulouse Sciences Economiques" (TSE). Ces adhésions impliquent chacune pour le PRES un apport de 50K€ par an pendant cinq ans, soit 500K€ au total. L'adhésion du PRES à ces deux RTRA pour le compte de ses établissements fondateurs avait été convenue et mentionnée lors du dépôt des dossiers au ministère.

Ces deux fondations ayant été créées avant l'existence du PRES, UT1 pour le RTRA TSE et UT3 pour le RTRA STAE ont adhéré dans l'attente de la création du PRES. Il convient maintenant de régulariser la situation.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité pour l'adhésion du PRES "Université de Toulouse" aux Fondations de Coopération Scientifique associées aux RTRA "Sciences et Techniques pour l'Aéronautique et l'Espace" et "Toulouse Sciences Economiques" en qualité de fondateur.

Le Conseil d'Administration du PRES confie au bureau le soin de désigner les représentants du PRES aux Conseils d'Administration des Fondations de Coopération Scientifique associées à ces RTRA.

Il est noté que pour le RTRA "Toulouse Sciences Economiques", compte tenu de la thématique et des acteurs de ce RTRA, c'est une personne d'UT1 qui représentera le PRES. Cependant, en tant que représentant du PRES, cette personne a un devoir d'information vis à vis des autres membres du PRES.

3. Désignation des personnalités qualifiées du Conseil d'Administration du PRES

Le Conseil d'Administration du PRES comprend quatre personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les membres fondateurs. Un premier membre, J.Erschler, a été désigné à ce titre pour assurer la présidence du PRES. Les membres fondateurs ont décidé de désigner les trois autres membres de la manière suivante :

- un membre représentant les deux pôles de compétitivité "Aéronautique, Espace, Systèmes Embarqués" et "Cancer-Bio-Santé".
- un membre représentant les établissements publics de recherche présents sur le site (EPST et EPIC)
- un membre proposé d'un commun accord par UT1 et UT2

Toulouse, le 9 mai 2007

Le Président



Jacques Erschler